

Vol. 2, No. 1
Juin 2025

ISSN 2960-2858
P-ISSN 3006-4414

LES CAHIERS DU LARSOC

REVUE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
SUR LES SOCIÉTÉS ET LES CIVILISATIONS



Laboratoire d'Analyse et de Recherche
sur les Sociétés et civilisations
(**LARSOC**)

Département d'histoire
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)
01 BP V 18 Bouaké 01
revuecahiersdelarsoc@gmail.com



Les Cahiers du LARSOC, *Revue des sciences humaines et sociales sur les sociétés et les civilisations*

ISSN 2960-2858

P-ISSN 3006-4414

revuecahiersdelarsoc@gmail.com

<https://revuecahiersdu.larsoc.net/>

<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/610041>

<https://sjifactor.com/passport.php?id=23917>

SJIF 2025 = 5.168 (Scientific Journal Impact Factor Value for 2025)



Périodique : semestriel

Vol. 2, No. 1, 2025

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur de publication

SANGARÉ Souleymane

Histoire médiévale de l'Afrique occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Comité de rédaction

Rédacteur en Chef :

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo

Histoire médiévale de l'Europe occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Rédacteur en Chef adjoint :

TRAORÉ Siaka

Histoire moderne et contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Secrétaire de la rédaction :

YAPI Fulgence Thierry

Histoire de l'Antiquité

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Secrétaire adjoint de la rédaction :

YÉO Mitanhatcha

Archéologie

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Membres du Secrétariat de la rédaction

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo

TRAORÉ Siaka

GNAMIEN Kouamé Moïse

YAPI Fulgence Thierry

YÉO Mitanhatcha

OULAI Fabrice

FADIKA Massandjé

OUATTARA Issouf

Commissaires aux comptes

YAO Élisabeth

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BROU N'Goran Alphonse

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Trésorière de la rédaction

KRÉ Henriette

Histoire médiévale de l'Europe occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Trésorier adjoint de la rédaction

YAO Koffi Léon

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Web Master

KOUAKOU Kouadio Sanguen

Assistant, Ingénieur en informatique, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COMITÉ SCIENTIFIQUE

ADDO Mahamane Addo

Professeur Titulaire, Université Abdou MOUMOUNI, Niamey (Niger)

ALLOU René Kouamé

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

ARCHER Maurice

Maître de Conférences, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan (Côte d'Ivoire)

ASSANVO Mian K. N. Mathieu

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

BA Idrissa

Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

BAMBA Assouman

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BAMBA Mamadou

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BINATE Issouf

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BORE El Hadji Ousmane

Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Bamako, (Mali)

BROU Émile Koffi

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COULIBALY Daouda

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DIAKITÉ Moussa

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DAKITE Samba

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

EICKELS Klaus van

Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

ÉKANZA Simon Pierre

Professeur Titulaire, Doyen honoraire

GADO Alpha Boureïma

Professeur Titulaire, Université de Tillabery, Niger

KIÉNON-KABORÉ T. Hélène

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KONATÉ Doulaye

Professeur Titulaire, Université de Bamako, Mali

KONE Issiaka

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KONIN Séverin

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU Edmond Pierre Yao

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KOUASSI Kouakou Siméon

Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

LATTE Egue Jean-Michel

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

MORITIÉ Camara

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

PARÉ Moussa

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

SANGARÉ Souleymane

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

SARR Mahamadou Nissire

Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

SEYNI Moumouni

Directeur de Recherches, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

SORO Donissongui

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

TROH Deho Roger

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COMITÉ DE LECTURE

ADDO Mahamane Addo

Professeur Titulaire, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

ALLOU René Kouamé

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

ASSANVO Mian K. N. Mathieu

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

BA Idrissa

Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

BINATE Issouf, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BORE El Hadji Ousmane

Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Mali

BROU Émile Koffi

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COULIBALY Daouda Pondalla

Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DÉDÉ Jean-Charles

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DIAKITE Moussa

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

EICKELS Klaus van

Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

IBRAH Maman Moutari

Maître-assistant, Université Djibo Hamani, Tahoua (Niger)

KIÉNON-KABORÉ T. Hélène

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KONATE Mahamoudou

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KONÉ Yacouba

Maître-assistant, Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa (Côte d'Ivoire)

KONIN Séverin

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KOUASSI Kouakou Siméon

Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU Edmond Pierre Yao

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU N'Dri Laurent

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, (Côte d'Ivoire)

KALOU épse LODUGNON Hiriey Evelyne Liliane

Maître-assistante, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

NAMOI Célestine

Maître-Assistante, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan, (Côte d'Ivoire)

NOGBOU M'Domou Éric

Maître de Conférences, Université Felix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

PARÉ Moussa

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

SANGARÉ Souleymane

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

SARR Mahamadou Nissire

Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

POLITIQUE ÉDITORIALE

Les cahiers du LARSOC est une revue pluridisciplinaire qui publie des contributions originales (en français, en anglais, en espagnol et en allemand) à la recherche sur l'histoire et filières voisines des sciences humaines et des sciences sociales. Sont particulièrement bienvenues les contributions transcendant les limites entre les époques, espaces géographiques et domaines de recherches établis. La voie de distribution principale est la publication en ligne par article.

PRÉSENTATION DES MANUSCRITS

Les contributions, en texte justifié, doivent être envoyées sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, caractère 12, interligne 1,5 et en portrait, pour le corps du texte. Caractère 10 pour les notes de bas de page.

La rédaction refusera, les contributions de moins de 10 pages et celles de plus de 25 pages. Les marges des manuscrits doivent respecter les paramètres suivants : 2,5 cm haut, bas, et 2,5 cm droite, gauche.

La structure des articles se fait selon :

- Article théorique et fondamentale : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words, Introduction (Justification du thème, Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Approche méthodologique), Développement articulé, Conclusion, Références Bibliographiques.

- Article résultant d'une recherche de terrain : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words. Introduction (Justification du thème, Revue, Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Question de recherche), Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

Les articulations de l'article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.). Pas plus de 3 niveaux. Les tableaux, figures, graphiques, photographies en noir et blanc ou en couleur, seront présentés dans le texte à leur emplacement exact.

CITATION DES AUTEURS

La revue se conforme aux normes éditoriales NORCAMES 2016.

Les références bibliographiques sont intégrées au texte comme suit : mettre entre parenthèses, l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise. Ex : (S.-P. Ekanza, 2016 : 15).

DANS LE TEXTE : Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (taille 11, interligne 1 ou simple) en romain et en retrait de 2 cm à gauche et à droite.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise) ;
- l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur (année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998 : 223) est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupée du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile qui, dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991 : 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

« le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères » (S. Diakité, 1985 : 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page en indiquant :

Pour la source orale : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + lieu + date de l'entretien.

Pour un livre : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour un article : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour les sources d'archives : il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes. Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I.), 1EE28, 1899.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES (PRÉSENTÉES EN ORDRE ALPHABÉTIQUE)

Dans la bibliographie, ne doivent figurer que les références des documents cités, à interligne 1,5 et justifiées, en respectant le protocole suivant :

Pour les sources orales : NOM Prénoms des informateurs + qualité et profession des informateurs + âges des informateurs ou leurs dates de naissance + date, heure et lieu de l'entretien + principaux thèmes abordés au cours des entretiens.

Par exemple : COULIBALY Gberna, *Dozoba* ou Vieux dozo, garant de L'initiation au *Dozoya* de Dagbakpli, 70 ans, 27 janvier 2016, de 16h20 à 17h, Korhogo, Rôle des Dozo dans la crise en Côte d'Ivoire de 2002 et 2011.

Pour les sources d'archives, mentionner en toutes lettres le lieu de conservation des documents, la série et l'année.

Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire, 1EE28, 1899.

Pour les sources éditées : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition. Attention à la différence entre l'éditeur, marqué (éd.), et le nom de la société d'édition.

Ex. 1 : FROISSART Jean, 1846, *Chronique de la traison et mort de Richart Deux roy Dengeleterre*, éd. et trad. Benjamin WILLIAMS, Londres, S & J Bentley.

Ex. 2 : STUBBS William (éd.), 1882, *Chronicles of the Reigns of Edward I and Edward II*, vol. I, Londres, Longman.

Ex. 3 : *Calendar of Letter-Books of the City of London. Letter-Book H*, Reginald R. SHARPE (éd.), 1907, Londres, John Edward Francis.

Une monographie : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.

Ex. : EKANZA Simon-Pierre, 2016, *L'historien dans la cité*, Paris, L'Harmattan.

Ouvrage collectif : NOM Prénoms du ou des auteurs, année de publication (dir), titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.

Ex. : MARCHANDISSE Alain, KUPPER Jean-Louis (dir.), 2003, *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Droz.

Un article de revue : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), nom de la revue (italique), volume et/ou numéro, première et dernière pages de l'article.

Ex. : SANGARÉ Souleymane, 2007, « Une famille de serviteurs d'États au Soudan occidental aux XV^e et XVI^e siècles : les Naddi », *Revue ivoirienne d'histoire*, N° 11, p. 102-119.

Un article dans un ouvrage collectif : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), dans : prénoms et NOM du ou des directeurs de publication (dir.), titre du volume (italique), lieu d'édition, nom de l'éditeur, première et dernière pages de l'article.

Ex. : GUILLEMAIN Bernard, 2003, « Les entourages des cardinaux à Avignon », dans : Alain MARCHANDISSE, Jean-Louis KUPPER, (dir.), *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Droz, p. 7-11.

Un mémoire, une thèse, un rapport, document manuscrit, ... : NOM Prénoms de l'auteur, année de soutenance ou de production du document, Titre, type de document, mention de "non publié", Ville de production, Institution d'origine, nombre de pages.

Ex. : ANNAN Elisabeth, 1984, Les mouvements migratoires des populations Akan du Ghana en Côte d'Ivoire, des origines à nos jours, Thèse pour le Doctorat de troisième cycle, non publiée, Abidjan, Université nationale de Côte d'Ivoire, 326 p.

Document internet : de façon générale, la présentation des Ressources Internet se fera selon le modèle de base suivant : Auteur, année de mise en ligne « Titre de la ressource », [S'il y a lieu, ajouter la ressource plus large à laquelle le document cité est rattaché. Il s'agit de l'auteur ou du titre du site ou du document qui contient la ressource.], Adresse URL (date : jour/mois/année de la consultation par l'utilisateur).

Ex. : WARNER Kathryn, 2010, « The Trial and Execution of Thomas of Lancaster », Edward II, Welcome to the site which examines the events, issues and personalities of Edward II's reign, 1307-1327, <http://edwardthesecond.blogspot.de/2010/10/trial-and-execution-of-thomas-of.html> (17/6/2023).

N.B :

- L'auteur pourra se référer aux NORCAMES 2016 pour des cas plus spécifiques.
- Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À l'effet de ...
- Le non-respect des recommandations ci-dessus entraîne le rejet systématique du manuscrit soumis à évaluation des pairs.
- En vertu du Code d'Éthique et de Déontologie du CAMES, toute contribution est l'apanage de son auteur et non celle de *Les cahiers du LARSOC*. Les responsabilités pénales sont donc à l'actif du contributeur. Les articles sont, cependant, la propriété de la revue.

Rédaction en Chef
Dr. KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo
Département d'histoire, Université Alassane Ouattara

SOMMAIRE

Koffi Arcel BOUSSOU : La polygamie à Athènes à l'époque classique : pratique interdite	14-26
Ouollo Adama TOURÉ : La coopération militaire entre États : l'exemple des cités grecques d'Europe et d'Asie entre le III^e et le II^e siècle avant notre ère	27-50
Amin Angéline KOUAMÉ, Bi Tra Olivier TRA, Moussa PARÉ : Le portrait des guerriers turcs d'après Jean de Joinville (1248-1250)	51-66
Médjo DAHOUE, Yao Adjoumani Victor MANZAN: Le paradoxe des relations entre Saladin et Richard Cœur-de-Lion vu par les chroniqueurs arabes	67-82
Adjoua Juliana KOUAKOU : Genèse du féminisme à travers les œuvres artistiques des femmes au Moyen Âge occidentale	83-93
Ta Narcisse Tra BI, Nene Landry Tra BI : Les Luenou, origine, migration et formation : XV^e - XVI^e siècle	94-115
Sonia-Estelle BOUA : L'exil de Soundjata d'après Djibril Tamsir Niane dans <i>soundjata ou l'épopée mandingue</i>	116-128
Yao Jean Marc KOUAKOU : Contribution à l'étude des conquêtes de Tombouctou et de Djenné par Sonni Ali	129-140
Sylla ANZOUMANAN : Diplomatie religieuse d'Askia Mohammed I^{er} : du pèlerinage à la conclusion d'un partenariat politique entre le Songhay et les États du monde arabo-musulman	141-159
Agossou Arthur VIDO, Kouassi Raguin KOUASSI : La circoncision dans l'histoire des peuples du golfe du Bénin (XVI^e-XIX^e siècles)	160-178
Maïmouna BAMBA : Les acteurs dans l'organisation et la commercialisation de l'anacarde dans la région du Denguélé (nord-ouest de la Côte d'Ivoire) de 1990 à 2012	179-190
Tiégbè TOURÉ, Mamadou FOFANA : Les Lekra, un peuple tagbana en pays koro du XVI^e siècle à 2022	191-213
Nahoua Karim SILUÉ : Résurgence des coups d'État en Afrique de l'ouest : recul démocratique ou manifestation d'une souveraineté retrouvée ?	214-225
BABAROU : La mendicité dans les quartiers populaires de la ville de Maroua (1973-2023)	226-244
Solenko GNENDA: La religion dans l'espace politique au Togo : nouvel opium du peuple ?	245-259
Dominique BAKOUAN : Gare ferroviaire et développement urbain de Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) : des origines à 1960	260-282
Hamidou ZAMBILOU, Abdoulaye Mohamed DIALLO, Adama KOMINA, Adama DIABATE : Gouvernance locale et rôle des acteurs : cas de la commune rurale de Kalabancoro	283-297

Makoura BAMBA, Gnazebo Hilaire MAZOU, Asseman Médard KOUA : Profils biophysique et sociaux des personnes vivant avec des maladies mentales et l'épilepsie (pvmme) à Brobo (Côte d'Ivoire)	298-314
Michel Assoumou NSI : L'Église universelle du royaume de dieu au Gabon (1997-2019) : territorialité et stratégies d'implantation	315-329
Djibril BALDE : Artefact comme produit d'une identité reconstruite dans <i>Les désorientés</i> (2012) de Amin Maalouf et <i>La ballade du calame</i> (2015) de Atiq Rahimi	330-345
Bi Youan Firmin IRIÉ : Bouaflé et la répression coloniale du 07 janvier 1950	346-358
Pénissonguita SORO: Les prétentions califales dans la conquête marocaine de la boucle du Niger (1591-1630)	359-370
Roseline Gbocho N'DA, Sidi DOUMBIA : Les pratiques magico-religieuses dans la cybercriminalité en Côte d'Ivoire	371-382
Boureima SANA : Éducation et force de l'État : la médiation par la citoyenneté	383-394
Youssef DIARRASSOUBA : Staging the Wounded Self: Cinematic Aesthetics and Corporeal Memory in <i>This Mournable Body</i> by Tsitsi Dangarembga	395-409
Lucien MANOKOU, Fabrice Nfoule MBA : L'Assemblée nationale et la consolidation/déconstruction de l'État postcolonial au Gabon pendant le monopartisme (1968-1990)	410-429
Kan Yannick YEBOUE : Les Baoulé suamenle de Taabo, une société lignagère akan à double filiation et à accentuation patrilineaire	430-438
Kouamé Dominique KOUASSI, Moro Jean Martial AHORO, Atta Kouame Jacob BRINDOUMI, : L'inertie de l'état ivoirien face à la piraterie maritime (1981-2017)	439-462
Wokado Mohamed SAKO : Sassandra dans l'émergence de l'immigration clandestine en Côte d'Ivoire (1947-1980)	463-478
Lassina SIMPORÉ, Ibrahima OUIBGA : La guerre chez les <i>Moose</i> de <i>Waogdgo</i> (<i>Ouagadougou</i>) Burkina Faso	479-498
Bi Drigoné Gilles Martial TOUBOUI : Théorie critique et rationalisation de la société	499-510
Marcel GUIGMA, Mahama OUATTARA : L'idée d'homme nouveau chez Ébénézer Njoh-Mouelle et l'art comme moyen de désaliénation de l'être-africain	511-528
Alassane DIABATE, Dally Luc Olivier ZITIEOUROU : Le comité de développement du quartier mairie II d'Adjamé : entre reconnaissance et contestations (1988-2010)	529-542

Abou DAPPAH : Des communautés économiques régionales à la Zlecaf : la longue quête de l'intégration par l'Afrique	543-561
Yao Lopez DJE : L'économie ivoirienne à l'épreuve des multinationales de 1960 à 2022	562-575
Kanga Gerard Brice ESSE : Les effets politiques et économiques de l'organisation de la coupe d'Afrique des nations (CAN) en Côte d'Ivoire en 1984	576-594
Moriba DEMBÉLÉ : Une intégration ouest-africaine : la Semaine Tripartite entre Kédougou, Mali et Kéniéba de 1980 à 2024	595-619
Yolande THIBAUT-MPOLO, Béatrice Perpétue ONDONGO OKOUA, Eloge Symplice MAHOUNGOU MOUMBOUILLOU, Maurice NGOLOYAKALI : Quel encadrement pédagogique dans la circonscription scolaire de Boundji en république du Congo ?	620-640
Demba SIDIBÉ : Samory : décryptage d'une révolution militaire africaine (1879-1892)	641-669

Les pratiques magico-religieuses dans la cybercriminalité en Côte d'Ivoire

Gbocho Roseline N'DA

Enseignante-chercheure
Maître-assistante
Département d'Anthropologie et de Sociologie
Université Alassane Ouattara, Bouaké
ndaroseline1@gmail.com

Sidi DOUMBIA

Étudiant
Université de Rennes 2, France
doumbia758@gmail.com

Résumé

Cet article se donne d'analyser l'usage des rituels magico-religieux dans la cybercriminalité à partir d'une étude de type qualitatif menée en Côte d'Ivoire. Les résultats montrent des perceptions sociales de la cybercriminalité. Ils révèlent les logiques sociales de l'usage des rituels magico-religieux dans cette activité sociale. Cette étude part du constat selon lequel malgré les sanctions et le caractère dévalorisant de la cybercriminalité, l'on assiste à un développement de ce phénomène. Elle s'appuie même sur des rituels magico-religieux.

Mots clés : Cybercriminalité, rituels magico-religieux, usages, cybercriminels, Côte d'Ivoire

Abstract

This article aims to analyze the use of magico-religious rituals in cybercrime based on a qualitative study conducted in Côte d'Ivoire. The results show social perceptions of cybercrime. They reveal the social logic of the use of magico-religious rituals in this social activity. This study is based on the observation that despite the sanctions and the devaluing nature of cybercrime, we are witnessing a growth of this phenomenon. It even relies on magico-religious rituals.

Keywords : Cybercrime, magico-religious rituals, uses, cybercriminals, Côte d'Ivoire

Introduction

La cybercriminalité est une forme de criminalité qui a vu le jour dans les années 70. À cette époque, cela consistait à des hackings qui consiste à s'introduire et parcourir en détails une programmation dans le but de capter ou introduire des données.¹ Au fil des années, la cybercriminalité a connu une évolution. Elle est passée de la criminalité sur les réseaux informatiques à la criminalité au moyen des réseaux informatiques, ceci avec l'évolution exponentielle des réseaux sociaux dans les années 2000.

Dans le contexte Africain, l'on associe la cybercriminalité à l'avancée des pays en matière de Technologies de l'Information et de la Communication. En effet, plus un pays est

¹VUK Mujović, 2019, Le VPN, « D'où vient la cybercriminalité ? Les origines et l'évolution de la cybercriminalité », <https://www.le-vpn.com/fr/cybercriminalite-origine-evolution/> (consulté le 15 Avril 2025)

connecté, plus il est cyber vulnérable. Dans ce contexte, la cybercriminalité s'installe dans le cyber espace ivoirien en 2006². À cette date, le Nigéria vote sa première loi contre la cybercriminalité. Ce qui pousse les cybercriminels nigériens à migrer vers les pays où il n'existait pas de loi contre ce phénomène. C'était le cas pour la Côte d'Ivoire à cette époque. Ce phénomène va s'intensifier au fil du temps lorsque les jeunes ivoiriens vont commencer à s'adonner à cette pratique.

Selon S. Leman-Langlois (2006 : 3) « la notion de cyber crime est un puzzle formé de pièces hétéroclites produisant une image distordue dans laquelle il est de plus en plus difficile de différencier la réalité de la fiction. ». Quant à B. Pereira (2016 : 1), elle estime que « le développement des réseaux de communication, la généralisation d'Internet, de même que l'accès facilité et continu aux informations sensibles au sein des entreprises, ont conduit à l'accroissement de la cybercriminalité. ». Pour définir cette pratique sociale, P. Baumard (2014 : 4) conçoit que « la cybercriminalité se définit comme l'utilisation de capacités numériques, électroniques ou logicielles pour dévoyer, détourner, détruire, ou illégalement exploiter des systèmes d'informations publics ou privés. »

Dans le but de réguler le cyberspace, P. Baumard (2014 : 2) confirme que « la régulation du cyberspace constitue un effort international où se croisent intérêts publics, privés et souverains. »

Dans le contexte ivoirien, la cybercriminalité consiste à des crimes commis au moyen de réseaux de télécommunication et sur les réseaux de télécommunication³. Il existe toute une pléthore de cyber crime en Côte d'Ivoire. La forme la plus répandue l'usurpation d'identités avec tromperie. Cette technique consiste à créer un faux profil sur les réseaux sociaux dans le but d'escroquer les interlocuteurs. La pratique nécessite un minimum d'ingéniosité car le « gay man » échange pendant des semaines avec le correspondant dans l'optique d'avoir sa confiance et des informations personnelles sur lui. Une fois cela fait, le cybercriminel demande de l'argent au « client », le client lui fera un transfert d'argent via des canaux de transactions monétaires.

Dans le contexte ivoirien, plus précisément à Bouaké, ce sont ces formes que prend la cybercriminalité. Le préjudice financier de ce phénomène est passée de 3 milliards en 2012 à 6

² Enquête de terrain, 2020, les propos d'un agent de la PLCC

³ AKEKO Anselme, 2019, « Lieutenant-Colonel Guelpetchin Ouattara : Il est devenu la bête noire des cyber délinquants », <https://cio-mag/lieutenant-colonel-guelpetchin-ouattara-il-est-devenu-la-bete-noir-des-delinquants/> (consulté le 15 Avril 2025)

milliards en 2020, en Côte d'Ivoire.⁴ Ces statistiques montrent que la cybercriminalité a pris une ampleur capitale dans la société. Ce constat amène à s'interroger sur les perceptions des cybercriminels de la cybercriminalité.

Pour Tasso Boni Florent (2015 : 2) « internet n'est plus le réseau libre et ouvert, tourné vers le partage du savoir, dont certains de ses concepteurs avaient rêvé. Il est maintenant devenu le moyen d'expression d'une nouvelle forme de criminalité informatique. » Toutefois, les données collectées dans le cadre de cette étude montrent que l'usage d'internet dans la cybercriminalité fait appel à des pratiques magico-religieuses. En autres termes, cette étude révèle un autre aspect de la cybercriminalité à savoir l'utilisation de rites magico-religieux. Les enquêtes font apparaître que la cybercriminalité peut être en lien avec des pratiques fétichistes et le maraboutage. On comprend par rites magico-religieux l'ensemble constitué des ensorcellements, envoûtements. G. Guetsa Wamba (2022 : 180) révèle que « le magico-religieux est un terme scientifique employé pour désigner la sorcellerie. »

Ainsi perçue, cet article se donne d'analyser le lien entre la cybercriminalité et l'usage des rites magico-religieux. Il s'attèle à montrer les raisons sociales qui sous-tendent l'usage des rites magico-religieux dans la cybercriminalité.

Matériels et Méthodes

Les données de cette étude ont été collectées auprès des jeunes de Bouaké plus précisément ceux du quartier Koko. Cette population a été prise en compte en se basant sur les résultats des travaux de A. N'guessan (2014 : 190) qui ont démontré que la prolifération des cybercafés dans une zone est étroitement liée avec l'expansion de la cybercriminalité.

Pour trouver le quartier de Bouaké qui a une grande couverture en cybercafé, recours a été fait de la carte de distribution des cybercafés dans la ville de Bouaké proposé par A. F. Loukou et B.C. Adou (2017 : 23).

Dans la pratique, l'étude a été menée auprès de dix cybercriminels socialement appelés « brouteurs » ayant recours à des pratiques d'envoûtement.

Dans le cas de cette étude, la technique d'échantillonnage mobilisée est la technique boule de neige qui a consisté à constituer l'échantillon de manière progressivement en se basant

⁴ KAUTCHA Donation, https://www.koaci.com/article/2022/11/10/cote-divoire/societe/cote-divoire-le-prejudice-financier-de-la-cybercriminalite-est-passe-de-3-milliards-fcfa-en-2012-a-plus-de-6-milliards-fcfa-en-2020_164595.html(consulté le 15 Avril 2025)

sur les suggestions de personnes ressources que sont les premiers enquêtés. Les deux catégories d'acteurs impliqués dans cette étude sont les cybercriminels, les marabouts, les féticheurs qui interviennent dans le processus de l'usage des rites magico-religieux dans la cybercriminalité.

L'échantillon d'étude était constitué de dix cybercriminels, de deux marabouts et de deux féticheurs.

La collecte de données empiriques a été réalisée à l'aide de l'entretien semi-directif, la recherche documentaire et l'observation directe.

La recherche documentaire a consisté à faire une sélection des documents scientifiques ayant pour centre d'intérêt l'objet d'étude traité dans le but de faire un état des connaissances.

Les entretiens semi-directifs ont permis de générer un corpus de verbatims des enquêtés destinées à l'analyse à l'aide de théories et l'analyse de contenu comme méthodes.

Dans le processus d'administration du guide d'entretien plusieurs, des principes ont été pris en compte à savoir le consentement libre des participants, la confiance, l'anonymat, le respect de la dignité humaine.

Le consentement libre des enquêtés suppose que le chercheur n'influence sur ces enquêtés. La confiance de l'enquêteur dépend de sa capacité à rassurer les participants de sorte à les inciter à participer librement aux entretiens. Le respect sous-tend la considération de principe d'ordre éthique protégeant la dignité humaine. Le chercheur s'appuie également sur le principe de la confidentialité.

Résultats

La session de restitution des résultats se donne de mettre en relief les raisons sociales de l'usage des rites magico-religieux dans la cybercriminalité.

1- Perceptions sociales de la cybercriminalité et des rites magico-religieux

Les cybercriminels perçoivent la cybercriminalité comme un moyen de se prendre en charge, subvenir à leurs besoins socio-économiques. Les cybercriminels se perçoivent comme des individus qui tirent leur épingle du jeu d'autant plus que l'accès à l'emploi est « un parcours de combattant » comme le pensent ces derniers en général.

Notons qu'à côté de la perception des cybers délinquants, il y a les perceptions des acteurs sociaux qui estiment que les cybercriminels sont des larrons, des fraudeurs, des

personnes qui ne sont pas de bonne moralité puisque que leur activité consiste à duper les individus au moyen d'internet.

Les perceptions des cybercriminels et celles des autres acteurs de la société sont en contradiction. Toutefois, cela ne conduit pas nécessairement à un abandon de la part des cybercriminels. Ce qui démontre les enjeux de la cybercriminalité pour les cybercriminels malgré des opinions populaires dévalorisants et les imaginaires sociaux associés à cette pratique sociale. Les perceptions sociales des rituels magico-religieux dépendent des acteurs sociaux et du contexte dans lequel ils évoluent.

Les rituels magico-religieux sont perçus comme des pratiques en lien avec le sacré, la foi, la spiritualité. Socialement parlant, les rituels magico-religieux constituent des canaux pour mobiliser des forces mystiques en lien avec le Divin soit pour se construire une protection spirituelle / sociale, pour obtenir des ressources socio-économiques. Les enquêtes menées dans le cadre de cette étude montrent que les rituels magico-religieux sont un mélange d'éléments traditionnels et religieux. Cela se manifeste par l'invocation d'un être Divin : « grâce à Dieu, je peux tomber sur quelqu'un qui a l'argent » se disent-ils.

Les rituels magico-religieux sont souvent perçus comme des pratiques ayant des connotations dépréciatives. Ces pratiques sont associées à la superstition et même de l'ordre de l'irrationnel. Les adeptes de pratiques magico-religieux l'exercent le plus souvent loin du regard des autres membres de la communauté c'est-à-dire dans la discrétion.

Le terrain d'étude a révélé que la pratique de rituels magico-religieux reste stigmatisant et engendre un climat de méfiance lorsque l'adepte est connu pour son adhésion à ce type de pratiques. Les rituels magico-religieux sont socialement vus comme des actions visant à manipuler, exploiter autrui par des voies qui échappent à l'humain. Ces voies deviennent déloyales dans la mesure où elles génèrent des inégalités entre les acteurs sociaux vers qui elles sont dirigées.

Les rituels magico-religieux offrent aux pratiquants un contrôle sur leurs victimes dans une sphère qui ne se situe pas dans la réalité sociale accessible à tous. Ils mobilisent les services de « marabouts / charlatans ». Ces prestataires de service en matière de rituels magico-religieux sont en général craints par la société. Ils sont perçus comme des acteurs sociaux dangereux.

Les cybercriminels mobilisent des spiritualités dites ancestrales pour avoir accès à des victimes répondant à leurs critères mais aussi qui seront sous le contrôle de forces surnaturelles.

Les enquêtes réalisées inscrivent la cybercriminalité au cœur des dynamiques sociales. Bien plus qu'un usage de l'outil d'internet, dans la pratique cybercriminelle, la cybercriminalité devient le reflet de facteurs sociaux tels que les inégalités sociales ou économiques. La plupart des cybercriminels utilisent pour combler les inégalités sociales ; comme un capital symbolique, une ressource sociale : « avoir facilement et rapidement de l'argent » et se construire des opportunités non accessibles par des voies légales.

Les cybercriminels surfent sur l'anonymat qu'offre l'outil internet. Cela apparaît pour eux comme une couverture car les conséquences de leurs actes criminels peuvent ne pas être immédiatement sanctionnées.

Dans la perspective de parvenir à tout prix à leur fin, les cybercriminels font recours à ces rites magico-religieux.

2- Les mobilisations sociales de la cybercriminalité et l'usage des rituels magico-religieux.

Plusieurs raisons sociales sous-tendent d'une part la cybercriminalité et l'usage de rituels magico-religieux dans ce contexte, d'autre part.

D'abord, la pratique de la cybercriminalité repose d'emblée sur la recherche de gains économiques. La plupart des cybercriminels sont issus de milieu défavorisés et connaissent des conditions socio-économiques peu reluisantes. Ensuite, la cybercriminalité est le lieu d'affirmation d'une reconnaissance / d'une identité sociale : « nous, on utilise ça pour racketter les blancs. C'est la dette coloniale qu'ils payent ». Affirme K.N, 28 ans, cybercriminel.

Derrière cette pratique se cache donc un plaisir, une satisfaction sociale en lien avec l'histoire du peuple noir / africain.

Enfin, la cybercriminalité est le cadre de construction de liens sociaux par l'appartenance à des réseaux de cybercriminels. Le sentiment de reconnaissance et l'appartenance à une communauté donnée, fermée du fait du caractère "tabou" et stigmatisant de l'activité. La cybercriminalité offre un cadre de socialisation accessible qu'aux pairs de la cybercriminalité.

Cet état des faits n'est pas sans conséquence sur le cybercriminel tant juridiquement parlant que socialement. Ce qui justifie très souvent l'usage de rituels magico-religieux pour se sentir insaisissable et se construire une sécurité.

Le rituel magico-religieux intervient pour avoir l'opportunité d'avoir des victimes nantis et avoir le contrôle sur elles par des procédés surnaturels pour renforcer l'anonymat dans le cyber espace. Les rituels magico-religieux permettent de briser la distance entre les potentiels victimes et ce cybercriminel pour des méthodes telles que l'envoûtement. Selon les cybercriminels à l'étude, les procédés surnaturels facilitent l'accès à des victimes socialement / économiquement aisés et les maintenir sous le contrôle du cybercriminel jusqu'à l'atteinte de ses objectifs vis-à-vis de sa victime.

3- Les logiques sociales de l'usage des rites magico-religieux dans la cybercriminalité

Les données de cette enquête montrent que les cybercriminels ont recours à des pratiques magico-religieuses appelés « Zamu ». Selon K.Z., 23 ans, brouteur :

« Cela consiste à signer des pactes avec des féticheurs ou des marabouts pour avoir la gloire, le succès, l'argent et le pouvoir avec des rituels, les sacrifices. Avec le temps, les fétiches vont demander des sacrifices plus grands que tu es incapable de faire comme donné un parent. Si tu ne fais pas, les fétiches s'en prennent à ta vie. ».

Dans cette même optique, l'on peut faire allusion aux propos de l'enquête suivants : L. S. (23, brouteur, Air-France) affirme :

« le Bara (broutage) marche maintenant avec les couloirs (zamu). Celui qui dit qu'il encaisse sans couloir, faut lui dit que moi je dis qu'il ment. Les blancs n'ont plus yeux fermés, pour avoir 1000 euros même c'est problème. Avant, tu les formates et ils pouvaient te faire encaisser mais maintenant c'est poteau tant que tu n'as pas fait mouvement ».

La cybercriminalité dans son essence originale dans le contexte ivoirien se base sur la confiance. Les cybercriminels ont mentionné des techniques nécessitant beaucoup de confiance de la part de leur correspondant. En guise d'illustration, Z.M, 33 ans, brouteur, déclare :

« Tu peux créer un compte homme et échanger avec une femme qui vit en Europe. (...) Si elle est sincère, elle peut te dire qu'elle est mariée et elle sa petite famille donc si tu veux vous pouvez devenir amis. Celle qui acceptera une relation amoureuse, à celle-là, tu peux faire croire que tu travailles à ton propre compte mais en partenariat avec une société de chocolat ; que tu as un problème de liquide et ton gestionnaire ne décroche pas tes appels donc si elle pouvait te faire un prêt de 1000 euros. Si elle est réellement intéressée, elle peut dire qu'elle n'a pas 1000 euros mais 500 euros. Tout ça là c'est zamu qui peut faciliter ».

La confiance est mobilisée pour appâter ses « clients ». Cependant, les campagnes de sensibilisation sur la cybercriminalité et des techniques utilisées par les cybercriminels, les usagers d'internet sont récurrents. Cette situation rend caduques les techniques utilisées par les cybercriminels. Pour redynamiser ces techniques, les cybercriminels y ajoutent des pratiques

magico-religieuses qui consisteront à rendre plus réceptifs les « clients » en les envoutants. M. C. (homme, 22 ans, élève, Brouteur) déclare ceci : « Le zamu, c'est le fait d'envoyer un client dans bois c'est-à-dire l'attacher pour avoir l'argent et encore pour gagner sa confiance ». Quand à G. T., (homme, 22 ans, élève, Brouteur), il retient que « le zamu permet d'attacher la cliente. Le zamu rend la personne inconsciente car tout ce que tu lui demandes, elle donne ».

En définitif, le passage de la cybercriminalité simple à la cybercriminalité utilisant des rites magico-religieux se fait au moment où les cybercriminels se rendre compte que les techniques habituelles n'ont plus d'effets sur leurs victimes et que cela est en partie liées à la méfiance et la suspicion des internautes à l'égard des relations créées sur les réseaux informatiques.

Discussion

Les résultats des travaux de la présente étude montrent, avec Sourma, Ganda Forgtiba (2016) qui écrit :

« L'Internet est une technologie de l'information et de la communication qui a commencé à être utilisée dans les entreprises, les administrations et les ménages vers la fin du XX^e siècle. Les pouvoirs publics, avant l'apparition de l'Internet, avaient le devoir de garantir la protection traditionnelle des droits et libertés fondamentaux ; après l'apparition de l'Internet, l'on observe une transposition des infractions classiques dans le monde du numérique, voire l'apparition de nouvelles formes d'infraction à travers l'utilisation de ces technologies de l'information et de la communication. »

La cybercriminalité faisant recours à des pratiques magico-religieuses montrent que l'usage des rites magico-religieux dans la cybercriminalité a pour but d'ensorceler les potentiels utilisateurs d'internet.

Le changement impulsé par ce revirement est l'ensemble des opérations de sensibilisation qui ont lieu autour de la cybercriminalité. C'est opérations ont développé un sentiment de réticence de la part des utilisateurs d'internet. On comprend dès lors que les cybercriminels se trouvent dans une posture de résilience lorsqu'ils font recours au rites magico-religieux.

R. N. Bazare et al. (2017 : 105) montrent qu'il existe un lien entre la cybercriminalité communément appelé « broutage » et les crimes rituels. En effet, la plupart des cybercriminels s'adonnent à des rituels mais chacun à une fin différente. Généralement les crimes rituels consistent à des envoutements des potentiels « clients ». Certains ont recours à ces rituels dans

le but d'échapper à la police. L'on retient que la cybercriminalité est en corrélation avec les crimes rituels.

L'usage de rituels magico-religieux fabriquent des rapports de pouvoir et de contrôle entre les adeptes et les non-pratiquants ; Dans le cas de cette étude entre les cybercriminels et leurs victimes. Ainsi, les cybercriminels estiment contrôler leurs victimes par des forces dites invisibles ou surnaturelles.

Partant du fait que la cybercriminalité est un phénomène de déviance sociale, elle pourrait être analysée à la lumière du concept d'anomie au sens de Merton tel que rappelé par A. Carrier (2009 : 3) « chez Merton, le concept désigne d'une part un type de société où il existe un écart, une tension, entre les buts culturellement valorisés et les moyens institutionnels de les atteindre et d'autre part, un type d'adaptation où les individus cherchent à atteindre leur but par n'importe quels moyens. »

L'anomie peut être définie comme une situation d'anarchie sociale. De ce fait, replacée dans le contexte de la cybercriminalité, l'anomie constitue le résultat d'une désintégration des individus de leur communauté en ne respectant pas les lois édictées par la société notamment l'interdiction de la cybercriminalité. Ils surpassent donc les liens sociaux et les normes sociales du fait de leur situation de précarité pour se construire une sécurité sociale. Dans cette élan, ils mobilisent les rituels magico-religieux comme des stratégies de légitimation de leur pratique de la cybercriminalité comme ressource sociale pour l'amélioration de leurs conditions de vie sociales. Sur cette base, la théorie du choix rationnel explique bien l'inscription des individus dans la cybercriminalité encrée sur les rituels magico-religieux. H. Meadwell (2002 : 117), montre que « pour Rule, les prémisses clés du choix rationnel englobent la proposition suivante : l'action humaine est essentiellement instrumentale, et les acteurs calculent rationnellement quelles lignes d'action sont les plus susceptibles de maximiser leurs récompenses globales. » Selon la réglementation en vigueur en Côte d'Ivoire sur la cybercriminalité et les perceptions sociales de cette pratique sociale, les individus sont conscients des conséquences négatives de cette pratique. Cependant, ils y adhèrent en tenant compte des avantages liés à cette pratique. Ces avantages sont entre autres le gain rapide d'argent, la satisfaction personnelle, le sentiment de pouvoir et de contrôle social dans le cyber espace et dans ses rapports aux victimes, la construction d'une identité sociale. La cybercriminalité devient pour ces cybercriminels une opportunité malgré les pressions sociales. Elle constitue une stratégie pour réduire les différenciations sociales malgré le caractère dévalorisant / stigmatisant de cette pratique et ses implications.

Conclusion

Fort de ce qui précède, l'on retient que la cybercriminalité désigne l'ensemble des infractions pénales qui se commettent au moyen des réseaux informatiques. Dans le contexte ivoirien, il s'agit des actes comme l'usurpation d'identité, la tromperie, l'achat en ligne etc.

A ces pratiques informatiques proscrites s'associe un phénomène sociétal qu'est l'usage des rites magico-religieux. L'enchevêtrement de ces deux réalités sociales pourtant en dichotomie du fait que la cybercriminalité est purement technique et que les rites magico-religieux sont le produit des effets d'une croyance à une science occulte, pousse à mener une étude dans le but d'élucider le processus de passage entre ces deux faits.

Le passage de la cybercriminalité simple à la cybercriminalité affiliée à des pratiques magico-religieuses s'explique par des facteurs exogènes aux cybercriminels comme la prise de conscience des utilisateurs d'internet quant à l'existence de la cybercriminalité. Cette prise de conscience des utilisateurs est en lien avec les grandes campagnes de sensibilisation qui sont faites autour de la cybercriminalité. Ces campagnes ont rendu caduques les techniques d'arnaque des cybercriminels ; ce qui les poussent à recourir à de nouvelles pratiques. Les cybercriminels s'adaptent au changement de mentalité de leur victime.

De l'adaptation des techniques utilisées par les cybercriminels, il ressort leur volonté de continuer à pratiquer la cybercriminalité ce, malgré les contraintes, les imaginaires dévalorisants et les systèmes de répression. Elle demeure une pratique dévalorisante voire stigmatisante. Cependant, malgré les sanctions visant à limiter / éradiquer la pratique, cette activité des individus continue de s'y adonner pour diverses raisons notamment l'amélioration de leurs conditions de vie. Mieux, les dynamiques sociales et culturelles tendent à concevoir des pratiques pour le renforcement de la cybercriminalité. L'étude montre l'usage de rituels magico-religieux pour affiner les stratégies des cybercriminels. Ainsi, il importe pour les décideurs de renforcer ces mesures par la sensibilisation et l'éducation des populations sur les conséquences individuelles et collectives de la cybercriminalité à partir de réalités sociales propres à leur contexte. Les actions des gouvernants aideront à une prise de conscience des populations face à cette pratique sociale.

Références Bibliographiques

[AKEKO](#) Anselme, 2019, « Lieutenant-Colonel Guelpétchin Ouattara : Il est devenu la bête noire des cyber délinquants », <https://cio-mag/lieutenant-colonel-guelpetchin-ouattara-il-est-devenu-la-bete-noir-des-delinquants/> (consulté le 15 Avril 2025).

BAUMARD Philippe, 2014, « La cybercriminalité comportementale : Historique et régulation. », *Revue française de criminologie et de droit pénal*, 2014, 3, pp. 39-75. hal-03228704, HAL Id: hal-03228704, <https://cnam.hal.science/hal-03228704v1>, Submitted on 18 May 2021.

CARRIER Alain, 2009, la notion d'anomie. Généalogie d'un concept sociologique. Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval dans le cadre du programme de maîtrise en sociologie pour l'obtention du grade de Maître ès Arts (M.A.), Département De Sociologie Faculté Des Sciences Sociales Université Laval Québec.

GUETSA WAMBA Gaétan, 2022, « représentations de la mentalité magico-religieuse dans ceux qui sortent dans la nuit de mutt-lon », *Akofena* | n°006, Vol.4, Octobre 2022 | 179-190.

KAUTCHA Donation, « Côte d'Ivoire : le préjudice financier de la cybercriminalité est passé de 3 milliards en 2012 à plus de 6 milliards en 2020 », https://www.koaci.com/article/2022/11/10/cote-divoire/societe/cote-divoire-le-prejudice-financier-de-la-cybercriminalite-est-passe-de-3-milliards-fcfa-en-2012-a-plus-de-6-milliards-fcfa-en-2020_164595.html, consulté le 15 Avril 2025.

LEMAN-LANGLOIS Stéphane, 2006, « Questions au sujet de la cybercriminalité, le crime comme moyen de contrôle du cyberspace commercial. » *Criminologie*, 39(1), 63–81. <https://doi.org/10.7202/013126ar>, Les Presses de l'Université de Montréal, ISSN 0316-0041 (imprimé), 1492-1367 (numérique).

LOUKOU Alain François et ADOU Bosson Camille, 2017, « prolifération des cyber-cafés à Bouaké : une analyse de l'intégration des populations à la société de l'information », *Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes*, Département de Géographie, Université Alassane OUATTARA (UAO) Numéro 2 Juin 2017, ISSN 2521-2125.

MEADWELL Houston, 2002, « La théorie du choix rationnel et ses critiques. » *Sociologie et Sociétés*, 34(1), 117–124. <https://doi.org/10.7202/009751ar> Volume 34, numéro 1, printemps 2002, Les Presses de l'Université de Montréal, ISSN 0038-030X (imprimé) 1492-1375 (numérique)

N'GUESSAN Anon, 2014, « la pratique cybercriminalité en milieux scolaire et universitaire de côte d'ivoire. Cas des élèves et étudiants du district d'Abidjan », *European Scientific Journal November 2014 edition vol.10, No.31 ISSN : 1857 – 7881 (Print) e - ISSN 1857- 7431*.

NÉBI Bazare Raymond, BAMBA Ladj et DOLLE Kadidja, 2017, « Cybercriminalité ou "Broutage" et Crimes Rituels à Abidjan : Logiques des Acteurs et Réponses au Phénomène Cas des Communes de Yopougon et d'Abobo », *European Scientific Journal*, August 2017 edition Vol.13, No.23 ISSN : 1857 – 7881 (Print) e - ISSN 1857- 7431, doi: 10.19044/esj.2017.v13n23p104 URL:<http://dx.doi.org/10.19044/esj.2017.v13n23p104>.

PEREIRA Brigitte, 2016, « la lutte contre la cybercriminalité : de l'abondance de la norme à sa perfectibilité », *Revue Internationale de Droit Économique* – 2016 – pp. 387-409 – DOI : 10.3917/ride.303.0387

SOURMA Ganda Forgtiba. 2016, « Cybercriminalité, ordre public économique et déstabilisation de l'Etat ». *L'Internet et la démocratie numérique*, édité par Philippe Ségur et Sarah Périé-Frey, Presses universitaires de Perpignan, <https://doi.org/10.4000/books.pupvd.2778>.

TASSO BONI Florent, «La cybercriminalité au Bénin : une étude sociologique à partir des usages intelligents des technologies de l'information et de la communication», *Les Enjeux de l'Information et de la Communication*, n°15/2B, [2014](#), p.35 à 42, consulté le lundi 31 mars 2025, [en ligne] URL :

<https://lesenjeux.univ-grenoble-alpes.fr/2014/supplement-b/03-la-cybercriminalite-au-benin-une-etude-sociologique-a-partir-des-usages-intelligents-des-technologies-de-linformation-et-de-la-communication>

VUK Mujović, 2019, Le VPN, « D'où vient la cybercriminalité ? Les origines et l'évolution de la cybercriminalité », <https://www.le-vpn-.com/fr/cybercriminalite-origine-evolution/> (consulté le 15 Avril 2025).